



Envoyé en préfecture le 10/06/2021	Berger Levrault
Reçu en préfecture le 10/06/2021	
Affiché le	
ID : 030-213000037-20210607-DEC202182-CC	

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2021/82/1.1

Objet : Marché pour la Fourniture et l'acheminement en Gaz Naturel

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du code de la commande publique

Vu la consultation mise en ligne sur e-marchespublics.com n° 782069 du 22 avril 2021 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics.com" et le site de la mairie d'Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

- **EDF**, 7 rue André Allar , 13015 Marseille
- **TOTAL DIRECT ENERGIE SA**, 2 bis rue louis armand , 75015 Paris
- **ANTARGAZ**, 4 place Victor Hugo Immeuble Reflex/Les renardières, 92400 Courbevoie
- **ENGIE**, 94 rue Louis Bleriot , 76230 Bois Guillaume
- **GAZ DE BORDEAUX**, 6 place Ravezies, 33075 Bordeaux Cedex

Considérant que ce marché n'est pas divisé en lot,

Considérant la date de commencement du marché, le 1^{er} décembre 2021, pour une durée de 37 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

Considérant le rapport d'analyse des offres du 3 juin 2021, établi par la société Unixial, missionné en tant qu'Assistant à maîtrise d'Ouvrage;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres,

il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- **TOTAL DIRECT ENERGIE SA**, 2 bis rue louis armand , 75015 Paris, estimé de :

Consommation annuelle avec TVA 20% :	34 158,94€
Abonnement annuel TVA 5,5% :	6 445,05€
Taxes et contribution avec TVA :	9 242,30€
Montant annuel TTC :	49 846,28€
Prix moyen pondéré € TTC/MWh :	42,03€

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 3 juin 2021

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

TOTAL DIRECT ENERGIE SA, 2 bis rue louis armand , 75015 Paris, pour le montant d'offre estimé de :

Consommation annuelle avec TVA 20% :	34 158,94€
Abonnement annuel TVA 5,5% :	6 445,05€
Taxes et contribution avec TVA :	9 242,30€
Montant annuel TTC :	49 846,28€
Prix moyen pondéré € TTC/MWh :	42,03€

Pour une durée de 37 mois, à compter du 1^{er} décembre 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 7 juin 2021

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr



Par le maire, en fait,
M. Gilles Saullet, adjoint
au maire